

construit les dolmens. Nouveau mystère que l'Afrique offre à la curiosité de l'Europe.

— Georg vient de publier deux ouvrages tout lyonnais. L'un : *Histoire des tribunaux révolutionnaires de Lyon et de Feurs, établis, en 1793, par les représentants du peuple*, par M. Salomon de la Chapelle, n'est point une œuvre de parti, mais un recueil de documents ; l'autre : *Les Manuscrits de Lyon*, par M. Léopold Niepce, et *Mémoire sur Tun de ces manuscrits du VI^e siècle*, par M. Léopold Delisle, directeur de la Bibliothèque nationale, est l'histoire des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Lyon, manuscrits trop peu connus et dans lesquels il y aurait tant à étudier.

— Il est de tradition de travailler aux archives du Rhône. M. Vaesen, archiviste de la ville, a fait paraître ce mois-ci un volume des plus sérieux : la *Juridiction commerciale à Lyon sous l'ancien régime*, étude historique sur la conservation des privilèges royaux des foires de Lyon. — 1463-1795, Lyon, Mougin-Rusand, 1879, in-8.

Ce livre d'étude et de travail nous fait suivre pas à pas le développement et la marche du commerce lyonnais. Il nous montre les efforts de nos pères pour assurer leur sécurité et leur liberté ; les luttes du moyen-âge si fertile en grands caractères ; le tribunal de la Conservation, connaissant des délits et le Consulat s'emparant de ce pouvoir. C'est tout un côté nouveau de notre histoire que M. Vaesen nous fait entrevoir ; c'est une nouvelle leçon qui nous avertit que tout n'a pas été dit sur notre passé.

— M. Tony Vibert continue la publication de ses *Vues de Lyon et des environs* avec un succès dû à son mérite et à son courage.

Nous signalerons encore, et d'une manière spéciale, un ouvrage publié à Paris, par Quantin : *La Renaissance en France*. Trois vol. in-fol. Comme cette splendide publication s'occupera beaucoup de Lyon et des départements environnants : l'Ain, la Loire, l'Isère et autres, elle rentre tout à fait dans notre cadre lyonnais.

— D'après les affiches des autorités civiles et religieuses, les processions de la Fête-Dieu ont été interdites, cette année, sur la voie publique. Elles n'ont eu lieu que dans l'intérieur des églises.

— La nouvelle église du Bon-Pasteur, œuvre si remarquable de M. Clair-Tisseur, a été bénie et livrée au culte le dimanche 15 juin, au milieu d'une affluence considérable. M. le chanoine Desgeorge,